

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU MARDI 30 MARS 2021

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart, régulièrement convoqué, s'est réuni, à distance, par visioconférence, en application de l'article 6 de l'ordonnance 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, le 30 mars 2021 à 19h00, sous la Présidence de Michel BISSON, Président.

Etaient présents :

Commune d'Evry-Courcouronnes :

M. Stéphane BEAUDET, Mme Danielle VALERO, M. Medhy ZEGHOUF, Mme Dioulaba INJAI, M. Pierre PROT (*à partir de DEL-2021/102*), M. Maud BENGHOZI, M. Abdelouahab MACHRI, Mme Claude-Emmanuelle MAISONNAVE-COUTEROU, M. Francis CHOUAT (*jusqu'à DEL-2021/116*), Mme Najwa EL HAÏTE, M. Pascal CHATAGNON, Mme Diarra BADIANE, M. Jean CARON, M. Alban BAKARY, M. Rémy COURTAUX, Mme Sabine PELLERIN, Mme Bénédicte LESIEUR.

Commune de Corbeil-Essonnes :

Mme Martine SOAVI, M. Oumar DRAME, Mme Elsa TOURE, M. Reynal JOURDIN, M. Oscar SEGURA, Mme Pascale PRIGENT, Mme Claire JUBIN (*à partir de DEL-2021/098*), M. Alexandre MARIN, M. Jean-François BAYLE (*à partir de DEL-2021/098*).

Commune de Savigny-le-Temple :

Mme Marie-Line PICHERY, M. Fabrice SUBIRADA, Mme Fatiha BENSALAM, M. Christian BOUDA (*à partir de DEL-2021/098*), Mme Inès MOUCHRIT, M. Morgan CONQ.

Commune de Grigny :

M. Philippe RIO (*à partir de DEL-2021/098*), Mme Fatima OGBI, M. Pascal TROADEC, Mme Claire TAWAB-KEBAY, Mme Anaïs KÖSE, M. Kouider OUKBI.

Commune de Ris-Orangis :

M. Stéphane RAFFALLI, M. Grégory GOBRON, Mme Aurélie MONFILS.

Commune de Combs-la-Ville :

M. Guy GEOFFROY, M. Gilles-Edouard ALAPETITE (*à partir de DEL-2021/098*), Mme Monique LAFFORGUE, M. Gilles PRILLEUX (*à partir de DEL-2021/098*).

Commune de Moissy-Cramayel :

Mme Line MAGNE, M. Julien BERAUD, Mme Stéphanie LE MEUR.

Commune de Lieusaint :

M. Michel BISSON, Mme Valérie LENGARD, M. Denis GOUET-YEM.



Commune de Cesson :

M. Olivier CHAPLET (*à partir de DEL-2021/098*), Mme Charlyne PECULIER (*à partir de DEL-2021/098*).

Commune de Bondoufle :

M. Jean HARTZ, Mme Chantal SAMAMA (*à partir de DEL-2021/102*).

Commune de Lisses :

M. Michel SOULOUMIAC (*à partir de DEL-2021/098*).

Commune de Vert-Saint-Denis :

M. Éric BAREILLE.

Commune de Saint-Germain-lès-Corbeil :

M. Yann PETEL.

Commune de Soisy-sur-Seine :

M. Jean-Baptiste ROUSSEAU.

Commune de Nandy :

M. René RETHORE.

Commune de Villabé :

M. Karl DIRAT (*à partir de DEL-2021/098*).

Commune de Le Coudray-Montceaux :

M. Marc GUERTON représentant Mme Aurélie GROS.

Commune de Tigery :

M. Germain DUPONT (*à partir de DEL-2021/098*).

Commune d'Etiolles :

Mme Amalia DURIEZ.

Commune de Réau :

M. Alain AUZET.

Absents représentés :

Commune d'Evry-Courcouronnes :

Mme Carmèle BONNET a donné pouvoir à Mme Dioulaba INJAI.

Commune de Corbeil-Essonnes :

M. Bruno PIRIOU a donné pouvoir à Mme Martine SOAVI,

Mme Safia LOUZE a donné pouvoir à Mme Elsa TOURE,

M. Frédéric PYOT a donné pouvoir à M. Oscar SEGURA,

Mme Frédérique GARCIA a donné pouvoir à M. Jean-François BAYLE (*à partir de DEL-2021/098*).

Commune de Savigny-le-Temple :

M. Maurice POLLET a donné pouvoir à M. Gilles PRILLEUX (*à partir de DEL-2021/098*).

Grand Paris Sud

500 place des Champs-Élysées - BP 62 - Courcouronnes

91054 Évry Cedex - Tél : 01 69 91 58 58

www.grandparissud.fr



Absents excusés :

Commune de Grigny :

M. Jacky BORTOLI.

Commune de Ris-Orangis :

Mme Kykie BASSEG, M. Serge MERCECA, Mme Véronique GAUTHIER, M. Zadi DJIEDIEU.

Commune de Combs-la-Ville :

Mme Marie-Martine SALLES.

Commune de Moissy-Cramayel :

M. Christian DUEZ.

Commune de Saint-Pierre-du-Perray :

M. Dominique VEROTS, Mme Lisbeth CAUX.

Commune de Lisses :

Mme Caroline VARIN.

Commune de Saintry-sur-Seine :

M. Patrick RAUSCHER.

Commune de Morsang-sur-Seine :

M. Olivier PERRIN.

Le secrétaire de séance : Claude-Emmanuelle MAISONNAVE-COUTEROU

Nombre de membres en exercice : 83

DELIBERATION N°DEL-2021/094 : PROCES-VERBAUX DES CONSEILS COMMUNAUTAIRES DES 13 OCTOBRE 2020 ET 15 DECEMBRE 2020

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE de la transmission des procès-verbaux des conseils communautaires des 13 octobre et 15 décembre 2020.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.



DELIBERATION N°DEL-2021/095 : COMMUNICATION DES TRAVAUX DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 19 JANVIER 2021

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DONNE ACTE de la communication aux membres du conseil des travaux du bureau communautaire du 19 janvier 2021.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2021/096 : DECISIONS DU PRESIDENT ET DU VICE-PRESIDENT EN CHARGE DE LA COMMANDE PUBLIQUE - ATTRIBUTIONS EXERCEES PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE de la transmission de la liste des décisions prises par le Président et le Vice-président en charge de la commande publique en vertu de la délégation d'attributions conférée par délibération du conseil communautaire en date du 7 juillet 2020.

PRECISE que la liste des décisions est jointe en annexe à la présente délibération.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2021/097 : PACTE DE GOUVERNANCE ENTRE LES COMMUNES ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND PARIS SUD SEINE-ESSONNE-SENART

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le pacte de gouvernance entre la communauté d'agglomération Grand Paris Sud et ses communes membres.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2021/098 : COMMISSIONS THEMATIQUES - CREATION ET ELECTION DES MEMBRES

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (3 Abstentions : Mme Bénédicte LESIEUR, M. Maurice POLLET, M. Gilles PRILLEUX),

Grand Paris Sud

500 place des Champs-Élysées - BP 62 - Courcouronnes

91054 Évry Cedex - Tél : 01 69 91 58 58

www.grandparissud.fr



DECIDE la création de deux commissions thématiques permanentes :

- Une commission « administration générale - finances » chargée des questions de compétences, de stratégie financière et des grands moments de la vie budgétaire de l'institution (Budget, Compte administratifs...), de la solidarité financière, des décisions qui impactent la PPI, et ressources internes.
- Une commission « politiques publiques » chargée des questions d'inclusion républicaine, de transition écologique et sociale, développements du territoire et aménagement, projets urbains et travaux.

DIT que la composition de ces commissions est fixée comme suit :

- Le Président de la communauté d'agglomération est Président de droit de chaque commission.
- Chaque commission désignera un Vice-président.
- Les commissions sont composées de conseillers communautaires (titulaires et suppléants).
- Les conseillers communautaires sont membres d'une commission et ne siègent que dans l'une d'entre elles.
- Les Maires des communes membres de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud sont membres des deux commissions.
- En cas d'absence à la commission, les conseillers communautaires peuvent donner pouvoir à un membre de leur choix de la commission concernée.
- Pour les communes représentées par leur Maire et son suppléant, ce dernier peut remplacer le Maire en cas d'absence.

PRECISE que le fonctionnement de ces commissions est précisé au Règlement intérieur des instances.

DECIDE de ne pas procéder au scrutin secret en application de l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales,

Après avoir procédé aux opérations de vote,

- Nombre de membres en exercice : 83
- Nombre de membres présents ou représentés : 69
- Abstentions : 3 (M. Gilles PRILLEUX, M. Maurice POLLET, Mme Bénédicte LESIEUR)
- Nombre de suffrages exprimés : 66
- Votes Pour : 66
- Votes Contre : 0

DECLARE élus en tant que membres des deux commissions :

Commission administration générale et finances (36 membres) :

Stéphane Beudet

Francis Chouat

Sabine Pellerin

Bruno Piriou

Frédéric Pyot

Frédérique Garcia

Marie-Line Pichery

Dominique Vérots

Olivier Chaplet

Jean Hartz

Michel Souloumiac

Eric Bareille

Yann Petel

Jean-Baptiste Rousseau

Grand Paris Sud

500 place des Champs-Élysées - BP 62 - Courcouronnes

91054 Évry Cedex - Tél : 01 69 91 58 58

www.grandparissud.fr



Inès Mouchrit
Maurice Pollet
Philippe Rio
Stéphane Raffalli
Serge Mercieca
Guy Geoffroy
Marie-Martine Salles
Line Magne
Julien Béraud
Michel Bisson
Denis Gouet-Yem

René Réthoré
Patrick Rauscher
Karl Dirat
Aurélie Gros
Marc Guerton
Germain Dupont
Amalia Duriez
Joel Dugas
Alain Auzet
Dominique David
Olivier Perrin

Commission politiques publiques :

Le Président, tous les maires et les conseillers communautaires non membres de la commission de l'administration générale et des finances, soit 81 membres :

Stéphane Beaudet
Danièle Valéro
Mehdy Zeghouf
Dioulaba Injai
Pierre Prot
Maud Benghozi
Abdelouahab Machri
Claude-Emmanuelle Maisonnave-Couterou
Najwa El Haïté
Pascal Chatagnon
Diara Badiane
Jean Caron
Carmèle Bonnet
Alban Bakary
Rémy Courtaux
Bénédicte Lesieur
Bruno Piriou
Martine Soavi
Oumar Dramé
Elsa Touré
Reynal Jourdin
Safia Louze
Oscar Segura
Pascale Prigent
Claire Jubin
Alexandre Marin
Jean-François Bayle
Marie-Line Pichery
Fabrice Subirada
Fatiha Bensalem
Christian Bouda
Grand Paris Sud

Morgan Conq
Philippe Rio
Fatima Ogbi
Pascal Troadec
Claire Tawab
Jacky Bortoli
Anais Köse
Kouider Oukbi
Stéphane Raffalli
Grégory Gobron
Kykie Basseg
Aurélie Monfils
Véronique Gauthier
Zadi Djedieu
Guy Geoffroy
Gilles Alapetite
Monique Lafforgue
Gilles Prilleux
Line Magne
Stéphanie Le Meur
Christian Duez
Michel Bisson
Valérie Lengard
Dominique Vérots
Lisbeth Caux
Olivier Chaplet
Charlyne Péculier
Jean Hartz
Chantal Samama
Michel Souloumiac
Caroline Varin



Eric Bareille

Sandhya Sungkur

Yann Petel

Florence Le Bellec

Jean-Baptiste Rousseau

Elisabeth Petitdidier

René Réthoré

Margaret De Groot

Patrick Rauscher

Christelle Pelouin

Karl Dirat

Isabelle Wirth

Aurélie Gros

Germain Dupont

Diliara Sapin

Amalia Duriez

Alain Auzet

Olivier Perrin

Sophie Bratigny

AUTORISE le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à cette affaire.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2021/099 : ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND PARIS SUD SEINE-ESSONNE-SENART

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le règlement intérieur des instances de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart joint en annexe.

AUTORISE le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer l'ensemble des documents relatifs à cette affaire.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2021/100 : UNIVERSITE EVRY VAL D'ESSONNE - REMPLACEMENT DES DELEGUES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND PARIS SUD A LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE (CFVU) DE L'UEVE

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de ne pas procéder au scrutin secret en application de l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales,

Après avoir pris connaissance des candidatures suivantes :

- Titulaire : Stéphane BEAUDET
- Suppléant : Medhy ZEGHOUF

Après avoir procédé aux opérations de vote réglementaires,

Grand Paris Sud

500 place des Champs-Élysées - BP 62 - Courcouronnes

91054 Évry Cedex - Tél : 01 69 91 58 58

www.grandparissud.fr



PROCLAME le résultat du scrutin suivant :

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- nombre de votants : 69
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 69
- majorité absolue : 35
- votes pour : 69
- votes contre : 0

DECLARE élus comme représentants de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart au sein de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) de l'Université d'Evry-Val-d'Essonne :

- Titulaire : Stéphane BEAUDET
- Suppléant : Medhy ZEGHOUF

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2021/101 : SMOYS - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT A LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE DE L'ENERGIE

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de ne pas procéder au scrutin secret en application de l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales,

Après avoir pris connaissance de la candidature suivante :

- Pierre PROT

Après avoir procédé aux opérations de vote réglementaires,

PROCLAME le résultat du scrutin suivant :

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- nombre de votants : 69
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 69
- majorité absolue : 35
- votes pour : 69
- votes contre : 0

DECLARE Monsieur Pierre PROT élu en qualité de représentant de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart au sein de la commission consultative paritaire de l'énergie du syndicat mixte Orge-Yvette-Seine (SMOYS).

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.



DELIBERATION N°DEL-2021/102 : CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES D'ILE-DE-FRANCE - CONTROLE ORGANIQUE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND PARIS SUD SEINE-ESSONNE-SENART - RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE de la communication des observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes d'île de France transmises à la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart le 26 février 2021.

AUTORISE le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2021/103 : BUDGET PRINCIPAL - BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2021

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (2 Abstentions : M. Rémy COURTAUX, Mme Sabine PELLERIN),

APPROUVE le Budget Primitif du Budget Principal pour l'exercice 2021 arrêté aux montants suivants :

Libellé des chapitres	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement		
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	94 609 241	
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	66 900 002	
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES		555 000
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	59 119 558	
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	24 980 722	
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	12 416 488	179 381
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	24 565 152	
66 - CHARGES FINANCIERES	11 407 622	
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 676 857	
70 - PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES		12 486 855
73 - IMPOTS ET TAXES		216 998 477
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS		60 468 142
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		3 187 664
76 - PRODUITS FINANCIERS		1 384 623
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS		415 500
Total Section de fonctionnement	295 675 642	295 675 642
Section d'investissement		
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		24 980 722
024 - PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS		10 396 760
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	179 381	12 416 488
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	10 000 000	10 000 000



10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES		13 384 052
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		23 477 782
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	57 507 6981	76 118 394
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	490 240	
204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	4 578 837	
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	90 165 507	70 000
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	1 001 500	
27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	12 234 446	5 313 411
45 - OPERATIONS SOUS MANDAT	1 950 000	1 950 000
Total Section d'investissement	178 107 609	178 107 609

PRECISE que le vote est opéré par nature et au niveau des chapitres.

PRECISE que le virement prévisionnel à la section d'investissement s'élève à **24 980 722 €**.

PRECISE que l'emprunt d'équilibre s'élève à **66 067 833 €**.

PRECISE que les attributions prévisionnelles de compensation nettes, sont budgétées à hauteur de **57 413 482 € en fonctionnement**, soit 58 814 558 € en dépense et 1 401 076 € en recette, **et 2 415 262 € en recette d'investissement**, pour l'exercice 2021 au regard de la dernière délibération fixant les attributions de compensation,

DIT que les participations d'équilibre et les flux entre le budget principal et les budgets annexes sont présentés dans le rapport du BP 2021.

AUTORISE le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2021/104 : BUDGET ANNEXE "ASSAINISSEMENT - SPANC" - BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2021

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le Budget Primitif 2021 du Budget annexe « Assainissement - SPANC » arrêté aux montants suivants :

EXPLOITATION

Chap.	Dépenses d'exploitation	BP 2020	TOTAL 2020	BP 2021	Chap.	Recettes d'exploitation	BP 2020	TOTAL 2020	BP 2021
011	Charges à caractère général	1 048 185	1 269 185	1 016 181	70	PFAC et surtaxes	12 927 000	12 927 000	13 108 000
011	Participation au budget principal	693 242	693 242	693 242	70	Reversement surtaxe (via BA régie eau)	535 000	1 355 000	1 245 000
012	Charges de personnel	658 740	658 740	655 210	74	Subventions d'exploitation	200 000	200 000	150 000
65	Autres charges gestion courante	5 071 122	5 011 122	4 910 010	75	Autres produits			
	Dépenses de gestion courante (DG)	7 471 289	7 632 289	7 274 643		Recettes de gestion courante (RG)	13 662 000	14 482 000	14 503 000
	Epargne de gestion (EG = RG - DG)	6 190 711	6 849 711	7 228 357					
66	Frais financiers (SF)	791 711	910 351	640 938					
	Solde financier (SF = PF - FF) -	791 711	-910 351 -	640 938					
67	Charges exceptionnelles	510 000	650 000	153 800	77	Produits exceptionnels	50 000	143 703	32 000
	Solde exceptionnel (SE = RE - DE) -	460 000	3 964 307 -	121 800	002	Résultat d'exploitation reporté	-	4 470 604	-
	Epargne brut (EB = EG+SF+SE)	4 939 000	9 903 667	6 465 619					
042	Amortissements	4 904 941	4 989 073	5 148 974	042	Reprise de subventions	1 711 273	1 711 273	1 308 253
	Solde Opérations d'ordre (SOO = R042 - D042) -	3 193 668	-3 277 800 -	3 840 721					
023	Virement à la section d'investissement	1 745 332	6 625 867	2 624 898					
	Total Section d'exploitation	15 423 273	20 807 580	15 843 253		Total Section d'exploitation	15 423 273	20 807 580	15 843 253



INVESTISSEMENT

Chap.	Dépenses d'investissement	BP 2020	TOTAL 2020	BP 2021	Chap.	Recettes d'investissement	BP 2020	TOTAL 2020	BP 2021
001	Résultat reporté d'investissement	0	5 523 519	0	001	Résultat reporté d'investissement	0	6 657 883	0
20	Immo incorporelles	157 000	157 000	211 800	1 068	Autres réserves	0	798 550	1 110 534
21	Immo corporelles	10 899 629	14 600 678	14 377 972	13	Subventions d'investissement	850 000	200 000	200 000
26	Participations, créances rattachées à des partici.	0	1 012 200	200 000	45	Immo corporelles	0	0	200 000
45	Opérations pour le compte de tiers	0	0	0	021	Opérations pour le compte de tiers	1 745 332	6 625 867	2 624 898
	Dépenses réelles Invt hors dette	11 056 629	21 293 397	14 789 772		Recettes réelles Invest hors dette	2 595 332	14 082 301	4 135 432

16	Emprunts et dettes assimilées	2 971 882	2 971 882	3 144 056	16	Emprunts et dettes assimilées	0	93 400	0
	Dettes	2 971 882	2 971 882	3 144 056		Dettes hors emprunt d'équilibre	0	93 400	0

040	Reprise de subventions	1 711 273	1 711 273	1 308 253	040	Amortissements (281+481)	4 904 941	4 989 073	5 148 974
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	041	Opérations patrimoniales	0	0	0
	Total Dépenses d'investissement	15 739 784	25 976 552	19 242 081		Total Recettes d'investissement	7 500 273	19 164 774	9 284 406

	Emprunt d'équilibre	8 239 511	6 811 778	9 957 675
--	----------------------------	------------------	------------------	------------------

	Total Section d'investissement	15 739 784	25 976 552	19 242 081		Total Section d'investissement	15 739 784	25 976 552	19 242 081
--	---------------------------------------	-------------------	-------------------	-------------------	--	---------------------------------------	-------------------	-------------------	-------------------

PRECISE que le virement à la section d'investissement s'élève à 2 624 898 €.

PRECISE que l'emprunt d'équilibre est inscrit pour un montant de 9 957 675 €.

AUTORISE le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2021/105 : BUDGET ANNEXE "CHAUFFAGE URBAIN" - BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2021

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le Budget Primitif 2021 du Budget annexe « Chauffage Urbain » arrêté aux montants suivants :



EXPLOITATION

Chap.	Dépenses d'exploitation	BP 2020	TOTAL 2020	BP 2021	Chap.	Recettes d'exploitation	BP 2020	TOTAL 2020	BP 2021
011	Charges à caractère général	220 000	220 000	355 000	70	Ventes d'énergie	405 000	405 000	560 000
012	Charges de personnel	20 000	20 000	20 000	70	Participation aux raccordements	208 000	208 000	230 000
65	Autres charges de gestion courante	10	10	10	74	Subventions d'exploitation	-	-	-
	Dépenses de gestion courante (DG)	240 010	240 010	375 010		Recettes de gestion courante (RG)	613 000	613 000	790 000
	Epargne de gestion (EG = RG - DG)	372 990	372 990	414 990					
66	Frais financiers (SF)	80 605	80 605	102 258	76	Produits financiers (PF)	-	-	-
	Solde financier (SF = PF - FF)	- 80 605	- 80 605	- 102 258					
67	Charges exceptionnelles			20 000	77	Produits exceptionnels			
002	Résultat d'exploitation reporté		71 474		77	Participation du Budget Principal		101 258	78 400
	Solde exceptionnel (SE = RE - DE)	-	29 784	58 400					
	Epargne brut (EB = EG+SF+SE)	292 385	322 169	371 132					
042	Dotations aux amortissements	67 266	97 050	141 015	042	Reprise de subvention	8 249	8 249,00	6 187
	Solde Opérations d'ordre (SOO = R042 - D042)	- 59 017	- 88 801	- 134 828					
023	Virement à la section d'investissement	233 368	233 368	236 304					
	Total Section d'exploitation	621 249	722 507	874 587		Total Section d'exploitation	621 249	722 507	874 587



INVESTISSEMENT

Chap.	Dépenses d'investissement	BP 2020	TOTAL 2020	BP 2021	Chap.	Recettes d'investissement	BP 2020	TOTAL 2020	BP 2021
001	Solde d'exécution reporté		-		001	Solde d'exécution reporté		577 734	
20	Immobilisations incorporelles		-						
21	Immobilisations corporelles	1 767 089	1 850 089	1 431 742	13	Subv. d'investissement (ADEME)		-	881 000
21	Immobilisations corporelles (achat terrains)	20 000	10 000		27	Autres immobilisations financières			
					021	Virement de la section d'exploitation	233 368	233 368	236 304
	Dépenses réelles Investissement hors dette	1 787 089	1 860 089	1 431 742		Recettes réelles Investissement hors dette	233 368	811 102	1 117 304
16	Emprunts et dettes assimilées	147 980	147 980	377 319	16	Emprunts et dettes assimilées			
	Dette	147 980	147 980	377 319		Dette hors emprunt d'équilibre			
040	Opérations d'ordre	8 249	8 249	6 187	040	Amortissements	67 266	97 050	141 015
	Total Dépenses d'investissement	1 943 318	2 016 318	1 815 248		Total Recettes d'investissement	300 634	908 152	1 258 319
						Emprunt d'équilibre	1 642 684	1 108 166	556 929
	Total Section d'investissement	1 943 318	2 016 318	1 815 248		Total Section d'investissement	1 943 318	2 016 318	1 815 248

PRECISE que le virement à la section d'investissement est inscrit pour un montant de 236 304 €.

PRECISE que l'emprunt d'équilibre est inscrit pour un montant de 556 929 €.

PRECISE que la participation du budget Principal est inscrite pour un montant de 78 400 €.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2021/106 : BUDGET ANNEXE "EAU DSP" - BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2021

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le Budget Primitif 2021 du Budget annexe « EAU DSP » arrêté aux montants suivants :

EXPLOITATION

Chap.	Dépenses d'exploitation	BP 2020	TOTAL 2020	BP 2021	Chap.	Recettes d'exploitation	BP 2020	TOTAL 2020	BP 2021
011	Charges à caractère général	322 230	235 230	332 337	70	Vente d'eau aux abonnés	1 251 450	1 251 450	1 265 748
012	Charges de personnel	225 880	230 380	228 810	70	Locations diverses	-	0	-
65	Autres charges gestion courante	10	10	10	75	Autres produits	-	0	-
	Dépenses de gestion courante (DG)	548 120	465 620	561 157		Recettes de gestion courante (RG)	1 251 450	1 251 450	1 265 748
	Épargne de gestion (EG = RG - DG)	703 330	785 830	704 591					
66	Frais financiers (SF)	68 482	68 482	55 163					
	Solde financier (SF = PF - FF) -	68 482	-68 482	55 163					
67	Charges exceptionnelles	35 000	51 423	35 000	002	Résultat d'exploitation reporté	-	842 202	-
	Solde exceptionnel (SE = RE - DE) -	35 000	790 779	35 000					
	Épargne brut (EB = EG+SF+SE)	599 848	1 508 127	614 428					
042	Amortissements	752 973	752 973	768 885	042	Reprise de subventions	153 125	153 125	154 457
	Solde Opérations d'ordre (SOO = R042 - D042) -	599 848	-599 848	614 428					
023	Virement à la section d'investissement	-	908 279	-					
	Total Section d'exploitation	1 404 575	2 246 777	1 420 205		Total Section d'exploitation	1 404 575	2 246 777	1 420 205



INVESTISSEMENT

Chap.	Dépenses d'investissement	BP 2020	TOTAL 2020	BP 2021	Chap.	Recettes d'investissement	BP 2020	TOTAL 2020	BP 2021
001	Résultat reporté d'investissement				001	Résultat reporté d'investissement	0	579 021	0
20	Immo incorporelles	0	4 500	0	0 1 068	Autres réserves	0	811 399	0
21	Immo corporelles	600 000	2 819 799	824 000	13	Subventions d'investissement	14 000	51 000	57 300
	Dépenses réelles Invt hors dette	600 000	2 824 299	824 000	021	Virement de la section d'exploitation	0	908 279	0
						Recettes réelles Invest hors dette	14 000	2 349 699	57 300
16	Emprunts et dettes assimilées	181 548	181 548	151 344	16	Emprunts et dettes assimilées			
	Dette	181 548	181 548	151 344		Dette hors emprunt d'équilibre	0	0	0
040	Reprise de subventions	153 125	153 125	154 457	040	Amortissements (281+481)	752 973	752 973	768 885
	Total Dépenses d'investissement	934 673	3 158 972	1 129 801		Total Recettes d'investissement	766 973	3 102 672	826 185
						Emprunt d'équilibre	167 700	56 300	303 616
	Total Section d'investissement	934 673	3 158 972	1 129 801		Total Section d'investissement	934 673	3 158 972	1 129 801

PRECISE que le virement à la section d'investissement est nul.

PRECISE que l'emprunt d'équilibre est inscrit pour un montant de 303 616 €.

AUTORISE le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2021/107 : BUDGET ANNEXE "REGIE DE L'EAU" - BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2021

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le Budget Primitif 2021 du Budget annexe « Régie de l'Eau » arrêté aux montants suivants :

EXPLOITATION

Chap.	Dépenses d'exploitation	BP 2020	TOTAL 2020	BP 2021	Chap.	Recettes d'exploitation	BP 2020	TOTAL 2020	BP 2021
011	Entretien et dépenses de services	8 447 686	8 678 786	8 628 837	70	Ventes d'eau	12 380 000	12 383 500	12 380 000
011	Participation Budget Principal	198 000	198 000	198 000	70	Ventes prestations / travaux	318 000	318 000	208 000
011	Reversement redevance BA assainissement	5 900 000	5 900 000	5 900 000	70	Redevance assainissement perçue / factures	5 900 000	5 900 000	5 900 000
011	Reversement SEE/SIARCE/Syndicat Orge	4 650 000	5 950 000	6 500 000	70	Ventes d'eau SEE/SIARCE/Syndicat Orge	4 650 000	5 950 000	6 500 000
014	Reversement AESN	4 650 000	4 650 000	4 650 000	70	Ventes d'eau AESN	4 650 000	4 650 000	4 650 000
012	Personnel	1 015 694	1 077 719	1 217 910	70	Rémunération pour facturations	85 400	85 400	91 000
65	Autres charges courantes	151 010	151 010	151 000	75	Redevances frais de contrôle	500	40 500	500
	Dépenses de gestion courante (DG)	25 012 390	26 605 515	27 245 747		Recettes de gestion courante (RG)	27 983 900	29 327 400	29 729 500
	Epargne de gestion (EG = RG - DG)	2 971 510	2 721 885	2 483 753					
66	Frais financiers (SF)	82 536	82 536	67 111					
	Solde financier (SF = PF - FF)	-82 536	-82 536	-67 111					
67	Charges exceptionnelles	49 000	49 000	49 000	77	Produits exceptionnelles	10 000	10 000	10 000
68	Dotations aux provisions			100 000	002	Résultat d'exploitation reporté	0	945 765	0
	Solde exceptionnel (SE = RE - DE)	-39 000	906 765	-139 000					
	Epargne brut (EB = EG+SF+SE)	2 849 974	3 546 114	2 277 642					
042	Dotations aux amortissements	891 041	971 966	1 211 307					
	Solde Opérations d'ordre (SOO = R042 - D042)	-891 041	-971 966	-1 211 307					
023	Virement à la section d'investissement	1 958 933	2 574 148	1 066 335					
	Total Section d'exploitation	27 993 900	30 283 165	29 739 500		Total Section d'exploitation	27 993 900	30 283 165	29 739 500



INVESTISSEMENT

Chap.	Dépenses d'investissement	BP 2020	TOTAL 2020	BP 2021	Chap.	Recettes d'investissement	BP 2020	TOTAL 2020	BP 2021
001	Résultat reporté investissement	0	661 752	0 001		Résultat reporté investissement			
20	Etudes et logiciels	0	41 149	0 10		Autres réserves	0	2 385 668	0
21	Immo corporelles	3 660 000	6 136 902	3 332 200 13		Subventions d'investissement	0	0	72 000
				0 021		Virement de la section fonctionnement	1 958 933	2 574 148	1 066 335
	Dépenses réelles investissement hors dette	3 660 000	6 839 803	3 332 200		Recettes réelles investissement hors dette	1 958 933	4 959 816	1 138 335

16	Emprunts et dettes assimilées	93 653	93 653	87 486
	Dette	93 653	93 653	87 486

040	Amortissements	0	0	0 040	Amortissements	891 041	971 966	1 211 307
	Total Dépenses d'investissement	3 753 653	6 933 456	3 419 686	Total Recettes d'investissement	2 849 974	5 931 782	2 349 642

	Emprunt d'équilibre	903 679	1 001 674	1 070 044
--	----------------------------	----------------	------------------	------------------

	Total Section d'investissement	3 753 653	6 933 456	3 419 686	Total Section d'investissement	3 753 653	6 933 456	3 419 686
--	---------------------------------------	------------------	------------------	------------------	---------------------------------------	------------------	------------------	------------------

PRECISE que le virement à la section d'investissement s'élève à 1 066 335 €.

PRECISE que l'emprunt d'équilibre est inscrit pour un montant de 1 070 044 €.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2021/108 : BUDGET ANNEXE "AMENAGEMENT PYRAMIDES" - BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2021

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le Budget Primitif 2021 du Budget annexe « Aménagement Pyramides » arrêté aux montants suivants :



FONCTIONNEMENT

Chap.	Dépenses de fonctionnement	BP 2020	TOTAL 2020	BP 2021	Chap.	Recettes de fonctionnement	BP 2020	TOTAL 2020	BP 2021
011	Charges à caractère général	19 843	194 843	200 480	70	Produits de services & autres			250 000
65	Autres charges de gestion courante	10	145 010						
	Dépenses de gestion courante (DG)	19 853	339 853	200 480		Recettes de gestion courante (RG)	-	-	250 000
	Épargne de gestion (EG = RG - DG)	-	-	49 520					
					002	Resultat de fonctionnement reporté	-	-	-
	Solde exceptionnel (SE = RE - DE)	-	-	-					
	Épargne brut (EB = EG+SF+SE)	-	-	49 520					
042	Stock début exercice N	657 393	657 393	997 246	042	Stock fin exercice N	677 246	997 246	947 726
	Solde Opérations d'ordre (SOO = R042 - D042)	19 853	339 853	-					
	Total Section de fonctionnement	677 246	997 246	1 197 726		Total Section de fonctionnement	677 246	997 246	1 197 726

INVESTISSEMENT

Chap.	Dépenses d'investissement	BP 2020	TOTAL 2020	BP 2021	Chap.	Recettes d'investissement	BP 2020	TOTAL 2020	BP 2021
001	Solde d'exécution reporté		163 013		10	Autres réserves		145 549	
	Dépenses réelles Investissement hors dette	-	163 013	-		Recettes réelles Investissement hors dette	-	145 549	-
16	Autres dettes	-	-	49 520,00	16	Autres dettes	19 853	357 316,88	
	Dette	-	-	49 520,00		Dette hors emprunt d'équilibre	19 853	357 317	-
040	Stock fin exercice N	677 246	997 246	947 726	040	Stock début exercice N	657 393	657 393	997 246
	Total Dépenses d'investissement	677 246	997 246	997 246		Total Recettes d'investissement	677 246	1 160 259	997 246
						Emprunt d'équilibre	-	-	-
	Total Section d'investissement	677 246	1 160 259	997 246		Total Section d'investissement	677 246	1 160 259	997 246

PRECISE que l'avance consentie par le budget principal, en 2021 est nulle, ce qui maintient le montant total à rembourser par le budget annexe « Aménagement Pyramides » à 454 483,25 €

AUTORISE le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2021/109 : BUDGET ANNEXE "AMENAGEMENT BOIS SAUVAGE" - BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2021

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le Budget Primitif 2021 du Budget annexe « Aménagement Bois Sauvage » arrêté aux montants suivants :



FONCTIONNEMENT

Chap.	Dépenses de fonctionnement	BP 2020	TOTAL 2020	BP 2021	Chap.	Recettes de fonctionnement	BP 2020	TOTAL 2020	BP 2021
011	Charges à caractère général	0	0	0	070	Produits de services & autres	0	0	0
65	Autres charges de gestion courante	10	10	0					
	Dépenses de gestion courante (DG)	10	10	0		Recettes de gestion courante (RG)	0	0	0
	Epargne de gestion (EG = RG - DG)	-10	-10	0					
66	Frais financiers (SF)	0	0	0	076	Produits financiers (PF)	0	0	0
	Solde financier (SF = PF - FF)	0	0	0					
67	Charges exceptionnelles	185 245	0	0	077	Produits exceptionnels	105 302	103 655	0
002	Resultat de fonctionnement reporté				002	Resultat de fonctionnement reporté	0	0	0
	Solde exceptionnel (SE = RE - DE)	-79 943	103 655	0					
	Epargne brut (EB = EG+SF+SE)	-79 953	103 645	0					
042	Stock début exercice 2021	3 476 150	2 916 425	2 812 780	042	Stock fin exercice 2021	3 556 103	2 812 780	2 812 780
	Solde Opérations d'ordre (SOO = R042 - D042)	79 953	-103 645	0					
	Virement à la section d'investissement	0	0	0					
	Total Section de fonctionnement	3 661 405	2 916 435	2 812 780		Total Section de fonctionnement	3 661 405	2 916 435	2 812 780



INVESTISSEMENT

Chap.	Dépenses d'investissement	BP 2020	TOTAL 2020	BP 2021	Chap.	Recettes d'investissement	BP 2020	TOTAL 2020	BP 2021
020	Dépenses imprévues				001	Resultat reporté	0	542 206	0
	Dépenses réelles Investissement hors dette	0	0	0	0	Recettes réelles Investissement hors dette	0	542 206	0
16	Autres dettes - Remboursement partiel avance	0	645 851	0 16		Autres dettes	79 953	0	0
	Dette	0	645 851	0		Dette hors emprunt d'équilibre	79 953	0	0
040	Stock fin exercice N	3 556 103	2 812 780	2 812 780 040		Stock début exercice N	3 476 150	2 916 425	2 812 780
	Total Dépenses d'investissement	3 556 103	3 458 631	2 812 780		Total Recettes d'investissement	3 556 103	3 458 631	2 812 780
						Emprunt d'équilibre	0	0	0
	Total Section d'investissement	3 556 103	3 458 631	2 812 780		Total Section d'investissement	3 556 103	3 458 631	2 812 780

PRECISE que l'avance consentie par le budget principal, en 2021, est nulle, ce qui maintient le montant total à rembourser par le budget annexe « Aménagement Bois Sauvage » à 3 556 099,04 €.

AUTORISE le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2021/110 : BUDGET ANNEXE "AMENAGEMENT SECTEUR HIPPODROME " - BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2021

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le Budget Primitif 2021 du Budget annexe « Aménagement Secteur Hippodrome » arrêté aux montants suivants :



FONCTIONNEMENT

Chap.	Dépenses de fonctionnement	BP 2020	TOTAL 2020	BP 2021	Chap.	Recettes de fonctionnement	BP 2020	TOTAL 2020	BP 2021
011	Charges à caractère général	740 900	740 900	740 890	70	Recettes des services	859 064	679 847	857 966
012	Charges de personnel	44 000	44 000	44 000	70	Recettes des services	15 000	15 000	15 000
65	Autres charges courantes	10	10	10					
	Dépenses de gestion courante (DG)	784 910	784 910	784 900		Recettes de gestion courante (RG)	874 064	694 847	872 966
	Epargne de gestion (EG = RG - DG)	89 154	- 90 063	88 066					
66	Frais financiers (SF)	19 550	19 550	17 985	76	Produits financiers (PF)	-	-	-
	Solde financier (SF = PF - FF)	- 19 550	- 19 550	- 17 985					
67	Charges exceptionnelles	-	-	-	77	Produits exceptionnels	-	-	-
	Solde exceptionnel (SE = RE - DE)	-	261 585	-	002	Résultat de fonctionnement reporté	-	261 585	-
	Epargne brut (EB = EG+SF+SE)	69 604	151 973	70 081					
042	Amortissements	52 951	52 951	52 900	042	Reprise de subventions	-	-	-
	Solde Opérations d'ordre (SOO = R042 - D042)	- 52 951	- 52 951	- 52 900					
023	Virement à la section d'investissement	16 653	99 022	17 181					
	Total Section de fonctionnement	874 064	956 433	872 966		Total Section de fonctionnement	874 064	956 433	872 966



INVESTISSEMENT

Chap.	Dépenses d'investissement	BP 2020	TOTAL 2020	BP 2021	Chap.	Recettes d'investissement	BP 2020	TOTAL 2020	BP 2021
21	Immobilisations corporelles	150 000	150 000	100 000	001	Résultat reporté investissement		14 680	
			-		13	Subventions d'investissement		-	
					021	Virt de la section de fonctionnement	16 653	99 022	17 181
	Dépenses réelles Investissement hors dette	150 000	150 000	100 000		Recettes réelles Investissement hors dette	16 653	113 702	17 181

16	Emprunts et dettes assimilées	16 653	16 653	70 081	16	Emprunts et dettes assimilées		-	
	Dette	16 653	16 653	70 081		Dette hors emprunt d'équilibre	-	-	-

040	Opérations d'ordre		-		040	Amortissements	52 951	52 951	52 900
	Total Dépenses d'investissement	166 653	166 653	170 081		Total Recettes d'investissement	69 604	166 653	70 081

	Emprunt d'équilibre	97 049	-	100 000
--	----------------------------	---------------	----------	----------------

	Total Section d'investissement	166 653	166 653	170 081		Total Section d'investissement	166 653	166 653	170 081
--	---------------------------------------	----------------	----------------	----------------	--	---------------------------------------	----------------	----------------	----------------

PRECISE que le virement à la section d'investissement s'élève à 17 181 €.

PRECISE que l'emprunt d'équilibre est inscrit pour un montant de 100 000 €.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2021/111 : BUDGET ANNEXE "PARKING" - BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2021

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le Budget Primitif 2021 du Budget annexe « Parking » arrêté aux montants suivants :

EXPLOITATION

Chap.	Dépenses d'exploitation	BP 2020	TOTAL 2020	BP 2021	Chap.	Recettes d'exploitation	BP 2020	TOTAL 2020	BP 2021
011	Charges à caractère général	549 306	558 028	930 400	70	Prestations de services	330 000	311 500	739 200
65	Autres charges de gestion courante	10	10	10					
	Dépenses de gestion courante (DG)	549 316	558 038	930 410		Recettes de gestion courante (RG)	330 000	311 500	739 200
	Epargne de gestion (EG = RG - DG)	- 219 316	- 246 538	- 191 210					
66	Frais financiers (SF)	33 276	33 276	32 494					
	Solde financier (SF = PF - FF)	- 33 276	- 33 276	- 32 494					
67	Charges exceptionnelles		-	1 000	77	Participation du Budget Principal	402 846	430 068	386 285
	Solde exceptionnel (SE = RE - DE)	402 846	467 792	385 285	002	Résultat d'exploitation reporté		37 724	
	Epargne brut (EB = EG+SF+SE)	150 254	187 978	161 581					
042	Amortissements	200 047	200 047	211 674	042	Reprise de subvention	50 093	50 093	50 093
	Solde Opérations d'ordre (SOO = R042 - D042)	- 149 954	- 149 954	- 161 581					
023	Virement à la section d'investissement		28 024	-					
	Total Section d'exploitation	782 639	819 385	1 175 578		Total Section d'exploitation	782 939	829 385	1 175 578



INVESTISSEMENT

Chap.	Dépenses d'investissement	BP 2020	TOTAL 2020	BP 2021	Chap.	Recettes d'investissement	BP 2020	TOTAL 2020	BP 2021
20	Immo incorporelles		-	297 120	001	Résultat reporté d'investissement		69 011	
21	Immo corporelles	270 000	294 534		13	Subventions d'investissement		16 665	60 000
					021	Virement de la section de fonctionnement		28 024	
	Dépenses réelles Investissement hors dette	270 000	294 534	297 120		Recettes réelles Investissement hors dette	-	113 700	60 000
16	Dépôts et cautionnements reçus		-		16	Dépôts et cautionnements reçus		-	
16	Dette	40 358	40 358	101 768		Dette hors emprunt d'équilibre	-	-	-
		40 358	40 358	101 768					
040	Reprise de subventions	50 093	50 093	50 093	040	Amortissements	200 347	210 047	211 674
	Total Dépenses d'investissement	360 451	384 985	448 981		Total Recettes d'investissement	200 347	323 747	271 674
						Emprunt d'équilibre	160 104	61 238	177 307
	Total Section d'investissement	360 451	384 985	448 981		Total Section d'investissement	360 451	384 985	448 981

PRECISE que le budget principal participe à l'équilibre du budget à hauteur de 386 285€.

PRECISE que le virement à la section d'investissement est nul.

PRECISE que l'emprunt d'équilibre est inscrit pour un montant de 177 307€.

AUTORISE le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2021/112 : BUDGET ANNEXE "PEPINIERES - ICAM" - BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2021

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le Budget Primitif 2021 du Budget annexe « Pépinières-ICAM » arrêté aux montants suivants :



FUNCTIONNEMENT

Chap.	Dépenses de fonctionnement	BP 2020	TOTAL 2020	BP 2021	Chap.	Recettes de fonctionnement	BP 2020	TOTAL 2020	BP 2021
011	Charges à caractère général	1 194 499	1 212 721	1 081 066	70	Produits divers	912 000	655 000	787 000
012	Charges de personnel	356 432	436 942	427 050	73	Impôts et taxes		-	
65	Autres charges de gestion courante	10 010	21 010	10 010	75	Autres produits de gestion courante	112 000	112 000	112 500
	Dépenses de gestion courante (DG)	1 560 941	1 670 673	1 518 126	75	Participation du Budget Principal	1 323 163	1 652 390	1 530 677
	Epargne de gestion (EG = RG - DG)	786 222	748 717	912 051		Recettes de gestion courante (RG)	2 347 163	2 419 390	2 430 177
66	Frais financiers (SF)	384 135	384 135	357 410	76	Produits financiers (PF)	15 833	15 833	12 410
	Solde financier (SF = PF - FF)	- 368 302	- 368 302	- 345 000					
67	Charges exceptionnelles	2 500	2 500	2 500	77	Produits exceptionnels	-	-	-
002	Résultat de fonctionnement reporté				002	Résultat de fonctionnement reporté		158 602	
	Solde exceptionnel (SE = RE - DE)	- 2 500	156 102	- 2 500					
	Epargne brut (EB = EG+SF+SE)	415 420	536 517	564 551					
042	Amortissements	899 158	913 508	941 543	042	Reprise de subvention	483 738	376 991	376 992
	Solde Opérations d'ordre (SOO = R042 - D042)	- 415 420	- 536 517	- 564 551					
023	Virement à la section d'investissement								
	Total Section de fonctionnement	2 846 734	2 970 816	2 819 579		Total Section de fonctionnement	2 846 734	2 970 816	2 819 579



INVESTISSEMENT

Chap.	Dépenses d'investissement	BP 2020	TOTAL 2020	BP 2021	Chap.	Recettes d'investissement	BP 2020	TOTAL 2020	BP 2021
001	Résultat reporté d'investissement		-		001	Résultat reporté d'investissement		373 815	
20	Immo incorporelles	41 000	27 800	4 100	1068	Autres réserves		-	
21	Immo corporelles	708 800	1 138 381	690 600	13	Subventions d'investissement		-	
					27	Autres immobilisations financières	93 022	93 022	93 022
					021	Virement de la section de fonctionnement		-	
	Dépenses réelles Investissement hors dette	749 800	1 166 181	694 700		Recettes réelles Investissement hors dette	93 022	466 837	93 022

16	Emprunts et dettes assimilées	790 720	790 720	896 156	16	Emprunts et dettes assimilées		-	
16	Autres dettes	79 231	79 231	79 231					
16	Dépôts et cautionnements reçus	100 000	100 000	100 000	16	Dépôts et cautionnements reçus	100 000	100 000	100 000
	Dette	969 951	969 951	1 075 387		Dette hors emprunt d'équilibre	100 000	100 000	100 000

040	Opérations d'ordre	483 738	376 991	376 992	040	Amortissements	899 158	913 508	941 543
	Total Dépenses d'investissement	2 203 489	2 513 123	2 147 079		Total Recettes d'investissement	1 092 180	1 480 345	1 134 565

	Emprunt d'équilibre	1 111 309	1 032 778	1 012 514
--	----------------------------	------------------	------------------	------------------

	Total Section d'investissement	2 203 489	2 513 123	2 147 079		Total Section d'investissement	2 203 489	2 513 123	2 147 079
--	---------------------------------------	------------------	------------------	------------------	--	---------------------------------------	------------------	------------------	------------------

PRECISE que le Budget Principal contribue à l'équilibre de ce budget annexe à hauteur de 1 530 677 €.

PRECISE que le virement à la section d'investissement est nul.

PRECISE que l'emprunt d'équilibre est inscrit pour un montant de 1 012 514 €.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2021/113 : BUDGET ANNEXE "REGIE LE PLAN" - BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2021

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (2 Abstentions : M. Rémy COURTAUX, Mme Sabine PELLERIN),

ADOpte le Budget Primitif 2021 du Budget annexe « Régie Le Plan » arrêté aux montants suivants :

EXPLOITATION

Chap.	Dépenses d'exploitation	BP 2020	TOTAL 2020	BP 2021	Chap.	Recettes d'exploitation	BP 2020	TOTAL 2020	BP 2021
011	Charges à caractère général	630 851	570 851	506 761	70	Produits divers	273 018	218 018	211 320
012	Charges de personnel	602 860	702 860	628 614	74	Subventions d'exploitation	364 000	396 000	364 000
65	Autres charges de gestion courante	10	10	510	75	Autres produits de gestion courante	4 000	4 000	
	Dépenses de gestion courante (DG)	1 233 721	1 273 721	1 135 885		Recettes de gestion courante (RG)	641 018	618 018	575 320
	Epargne de gestion (EG = RG - DG)	- 592 703	- 655 703	- 560 565					
66	Frais financiers (SF)	3 278	3 278	912	76	Produits financiers (PF)	-	-	-
	Solde financier (SF = PF - FF)	- 3 278	- 3 278	912					
67	Charges exceptionnelles	53 000	53 000	42 000	77	Produits exceptionnels	72 086	183 136	39 272
002	Résultat d'exploitation reporté	-	151 750	-	77	Participation du Budget Principal	600 000	700 000	600 000
	Solde exceptionnel (SE = RE - DE)	619 086	678 386	597 272					
	Epargne brut (EB = EG+SF+SE)	23 105	19 405	35 795					
042	Amortissements	44 929	47 229	68 619	042	Opérations d'ordre	21 824	27 824	32 824
	Solde Opérations d'ordre (SOO = R042 - D042)	- 23 105	- 19 405	- 35 795					
023	Virement à la section d'investissement	-	-	-					
	Total Section d'exploitation	1 334 928	1 528 978	1 247 416		Total Section d'exploitation	1 334 928	1 528 978	1 247 416



INVESTISSEMENT

Chap.	Dépenses d'investissement	BP 2020	TOTAL 2020	BP 2021	Chap.	Recettes d'investissement	BP 2020	TOTAL 2020	BP 2021
20	Immo incorporelles		-	3 125	001	Solde d'exécution reporté	240 000	340 266	
21	Immo corporelles	312 000	324 866	124 600	13	Subventions d'investissement		314 000	120 000
					21	Virement de la section d'exploitation			
	Dépenses réelles Investissement hors dette	312 000	324 866	127 725		Recettes réelles Investissement hors dette	240 000	654 266	120 000
16	Opérations OCLT	445 415	445 415	381 784	16	Opérations OCLT	445 415	165 869	381 784
16	Emprunts et dettes assimilées	69 259	69 259	65 410					
16	Dépôts et cautionnements reçus		-	6 000	16	Dépôts et cautionnements reçus		-	6 000
	Dettes	514 674	514 674	453 194		Dettes hors emprunt d'équilibre	445 415	165 869	387 784
040	Opérations d'ordre	21 824	27 824	32 824	040	Amortissements	44 929	47 229	68 619
	Total Dépenses d'investissement	848 498	867 364	613 743		Total Recettes d'investissement	730 344	867 364	576 403
						Emprunt d'équilibre	118 154	-	37 340
	Total Section d'investissement	848 498	867 364	613 743		Total Section d'investissement	848 498	867 364	613 743

PRECISE que le budget Principal contribue à l'équilibre de ce budget annexe pour un montant de 600 000 €.

PRECISE que le virement à la section d'investissement est nul.

PRECISE que l'emprunt d'équilibre est inscrit pour un montant de 37 340 €.

PRECISE qu'en 2013 le budget principal a consenti au budget le Plan une avance de 300 000 € remboursable sur 10 ans.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2021/114 : VOTE DES TAUX DE FISCALITE - TAXES DIRECTES LOCALES - EXERCICE 2021

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VOTE pour l'année 2021 les taux suivants de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud :

❖ **Pour le taux de cotisation foncière des entreprises (CFE)**

PRECISE que le lissage pour la CFE a pris fin en 2019.

PRECISE que le taux de la cotisation foncière des entreprises est identique à celui fixé au titre de l'exercice 2020.

FIXE le taux de la cotisation foncière des entreprises à 25,72 % pour l'exercice 2021.

❖ **Pour les taux de taxes foncières**

- **Les taxes foncières sur les propriétés bâties (TFB) et sur les propriétés non bâties (TFNB)**

PRECISE que l'harmonisation a pris fin en 2019.

PRECISE que les taux de la TFB et de la TFNB sont identiques à ceux fixés au titre de l'exercice 2020.

FIXE le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties à 0,279 % pour l'exercice 2021.

FIXE le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties à 3,82 % pour l'exercice 2021.

PRECISE que, les taux de fiscalité applicables en 2021 sont uniformes sur les 23 communes de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud.



DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2021/115 : VOTE DES TAUX DE LA TAXE D'ELIMINATION DES ORDURES MENAGERES - EXERCICE 2021

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VOTE pour l'année 2021 le taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) de la manière suivante :

N° ZONE	COMMUNES	TAUX TEOM
01	COMBS LA VILLE	6,88%
02	CESSON	8,27%
	LIEUSAIN	8,27%
	NANDY	8,27%
	REAU	8,27%
	SAVIGNY LE TEMPLE	8,27%
	VERT SAINT DENIS	8,27%
03	MOISSY CRAMAYEL - zone 1	10,83%
04	MOISSY CRAMAYEL - zone 2	9,97%
05	BONDOUFLE	7,54%
	COURCOURONNES	7,54%
	EVRY	7,54%
	LISSES	7,54%
	RIS-ORANGIS	7,54%
	VILLABE	7,54%
06	TIGERY	4,50%
07	MORSANG-SUR-SEINE	6,20%
08	SAINT-PIERRE-DU-PERRAY	7,91%
09	SAINTRY-SUR-SEINE	8,11%
10	COUDRAY-MONTCEAUX (LE)	6,79%
11	CORBEIL-ESSONNES	7,70%
12	SOISY-SUR-SEINE	8,58%
13	SAINT-GERMAIN-LES-CORBEIL	8,66%
14	ETIOLLES	8,98%
15	GRIGNY	7,68%



PRECISE que tous les taux sont identiques à ceux votés en 2020.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2021/116 : DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) - PLAN DE RELANCE - DECLINAISON 2021 - DEMANDES DE FINANCEMENTS

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

RAPPELLE qu'un montant de subvention de 1 354 444 € a été attribué pour deux opérations portées par la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) Plan de relance 2020.

SOLLICITE auprès de l'État, pour l'année 2021, une aide financière au taux maximum pour toutes les opérations susceptibles de répondre aux critères d'éligibilité des différents dispositifs d'accompagnement financier de l'Etat.

INDIQUE que les opérations fléchées à ce jour sont :

- ✓ le dévoiement des réseaux fibre optique du tzen4
- ✓ la réhabilitation des façades et la création de murs végétalisés du Palais des Sports à Corbeil-Essonnes
- ✓ La rénovation et l'extension du conservatoire Gounod à Bondoufle
- ✓ La réhabilitation du centre culturel la Coupole à Combs-la-Ville
- ✓ La transformation du stade d'honneur en terrain synthétique du stade Raban à Moissy-Cramayel
- ✓ La création d'installation de géothermie profonde pour l'alimentation réseau de chaleur Grand Paris Sud Energie Positive (opération en délégation de service public)

PRECISE que les travaux peuvent débuter à compter de l'accusé réception du dossier par les services de la préfecture sans perdre le bénéfice d'une éventuelle participation financière.

AUTORISE le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à déposer tous les dossiers susceptibles de répondre aux conditions d'éligibilité des différents dispositifs d'accompagnement financiers de l'Etat et à signer tous les documents s'y rapportant.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2021/117 : CONVENTION TRIENNALE D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT PREP'AVENIR ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND PARIS SUD ET L'UNIVERSITE D'EVRY VAL D'ESSONNE

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,



APPROUVE la convention triennale d'objectifs et de financement à conclure avec l'Université d'Evry Val d'Essonne dans le cadre du soutien financier apporté au dispositif Prép'Avenir par la communauté d'agglomération Grand Paris Sud.

PRECISE que la convention est conclue pour une période de trois ans, renouvelable par tacite reconduction pour une durée de 3 ans, pour chaque année universitaire, et ce à compter de l'année de lancement du DU Prép'Avenir, soit l'année universitaire 2020/2021.

DIT que la subvention attribuée pour chaque année universitaire s'élève à un montant de 50 000 euros.

DIT qu'au titre de l'année universitaire 2020/2021, un acompte de 15 000 euros a déjà été versé à l'Université d'Evry Val d'Essonne en juin 2020 et que le solde de la subvention annuelle, soit la somme de 35 000 euros, lui sera versé à compter de la notification de la présente convention signée par toutes les parties.

PRECISE que la subvention devra faire l'objet d'une inscription budgétaire chaque année.

AUTORISE le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer la convention.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2021/118 : VENTE DES ACTIONS DETENUES PAR GRAND PARIS SUD AU SEIN DE LA SEML CFP AU PROFIT DE L'EPIC CFP

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la cession au profit de l'EPIC centre de formation et de professionnalisation des 900 parts détenues par la communauté d'agglomération Grand Paris Sud au sein de l'actionnariat de la SEML centre de formation et de professionnalisation.

FIXE le prix de cession de l'action à 1€ symbolique, soit un montant de 900 €.

AUTORISE le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer l'acte de vente ainsi que tout document se rapportant à cette opération.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2021/119 : ADOPTION DU SCHEMA COMMUNAUTAIRE DE DEVELOPPEMENT DU TOURISME ET DES LOISIRS 2021-2026

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,



ADOpte le schéma communautaire de développement du tourisme et des loisirs 2021-2026.

Autorise le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer tout document relatif à la diffusion et à la mise en œuvre dudit schéma.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2021/120 : CANDIDATURE AU LABEL "VILLES ET PAYS D'ART ET D'HISTOIRE"

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'engagement de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart dans la procédure de candidature à l'obtention du label Villes et Pays d'art et d'histoire,

Autorise le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à prendre toutes les mesures nécessaires à l'avancée de la procédure de candidature au label Villes et Pays d'art et d'histoire.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2021/121 : CANDIDATURE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND PARIS SUD POUR L'OUVERTURE DE DEUX MAISONS SPORT-SANTE A NANDY/SAVIGNY-LE-TEMPLE ET A EVRY-COURCOURONNES

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la candidature de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud en partenariat avec les communes de Nandy et Savigny-le-Temple pour l'ouverture d'une maison sport-santé à Nandy associant le complexe sportif Jean Bouin de Savigny-le-Temple.

APPROUVE la candidature de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud, en partenariat avec la commune d'Evry-Courcouronnes et le Cluster Grand Paris Sport pour l'ouverture d'une maison sport-santé sur le site de l'Agora à Evry-Courcouronnes.

SOLLICITE les subventions aux taux maximum pouvant être allouées auprès du ministère des Sports, des départements de l'Essonne et de Seine-et-Marne ainsi que des Directions départementales de la cohésion sociale de l'Essonne et de Seine-et-Marne.

Autorise le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.



DELIBERATION N°DEL-2021/122 : DISPOSITIF « PETITES VILLES DE DEMAIN » - APPROBATION DE LA CONVENTION D'ADHESION

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la convention d'adhésion relevant du dispositif « Petites Villes de Demain » à conclure avec la commune de Moissy-Cramayel, la communauté d'agglomération Grand-Paris-Sud Seine-Essonne-Sénart et la préfecture du département de Seine-et-Marne.

AUTORISE le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer ladite convention, et tous les documents afférents.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2021/123 : NPNRU DU CANAL A EVRY-COURCOURONNES - CONVENTION DEPARTEMENTALE DE RENOUVELLEMENT URBAIN A CONCLURE AVEC LE DEPARTEMENT DE L'ESSONNE ET LA COMMUNE D'EVRY-COURCOURONNES

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la convention départementale de renouvellement urbain relative au NPRU du Canal à Evry-Courcouronnes à conclure avec le Département de l'Essonne et la commune d'Evry-Courcouronnes.

S'ENGAGE à respecter :

- Le règlement financier départemental,
- Le règlement particulier relatif aux opérations de renouvellement urbain,
- Le référentiel « construire et subventionner durable ».

AUTORISE le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer ladite convention et tout document s'y rapportant.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2021/124 : OPERATION DE REQUALIFICATION SECTEUR AGORA - CENTRE VILLE D'EVRY-COURCOURONNES - VENTE SCI EVRY INVEST / GPS - DELIBERATION MODIFICATIVE

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (2 Abstentions : M. Rémy COURTAUX, Mme Sabine PELLERIN),

DECIDE d'acquérir, auprès de la SCI Evry Invest, au sein de l'ensemble immobilier divisé en volumes, cadastré AP 19 :



- Le Volume n° 19 correspondant à un local commercial de 250 m² environ
- Les Volumes n° 90 – 91 – 92 (pour moitié indivise) correspondant à des dépendances de 40 m² environ.

FIXE le prix d'acquisition à 1 200 000 €HT.

RAPPORTE la délibération n°DEL-2020/018 du bureau communautaire en date du 28 janvier 2020.

PRECISE que les dépenses liées à cette acquisition sont inscrites au budget de la communauté d'agglomération.

AUTORISE le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer l'acte de vente, ainsi que tout document se rapportant à cette acquisition.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2021/125 : REQUALIFICATION DU CENTRE URBAIN EVRY-COURCOURONNES - DEFINITION DES MODALITES DE CONCERTATION PREALABLES A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (2 Abstentions : M. Rémy COURTAUX, Mme Sabine PELLERIN),

ARRETE les modalités de concertation préalable à la Déclaration d'Utilité Publique à mettre en œuvre auprès des habitants et des personnes intéressées qui consistent en :

- Présentation du projet et échanges lors d'au moins une réunion publique. Les instances existantes, telles que le Conseil de quartier, pourront être sollicitées.
- Information dans les supports de communication de la commune et de la communauté d'agglomération : un article spécifique informera la population de la tenue de la réunion publique.

DIT que la concertation débutera le 1er juin pendant une période minimum de 1 mois.

PRECISE qu'à l'issue de cette concertation, le Président de la communauté d'agglomération en présentera le bilan devant le conseil communautaire qui en délibérera.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2021/126 : AIRE D'ACCUEIL POUR LES GENS DU VOYAGE SISE RUE DE VILLEPECLE A SAINT-PIERRE-DU-PERRAY - CONSTRUCTION D'UN LOCAL D'ACCUEIL ET DE STOCKAGE - APPROBATION DU PROGRAMME ET DE L'ENVELOPPE FINANCIERE

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,



APPROUVE le programme de l'opération de construction d'un local d'accueil et de stockage dans l'aire d'accueil des gens du voyage sise rue de Villepècle à Saint-Pierre-du-Perray.

APPROUVE l'enveloppe financière prévisionnelle de cette opération, d'un montant de 149 983 € HT, soit 180 000 € TTC.

SOLLICITE auprès de l'État, dans le cadre du plan de relance, les subventions aux taux maximum pouvant être allouées à cette opération.

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la communauté d'agglomération.

AUTORISE le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer tous les documents relatifs à cette opération et à déposer toute demande administrative, notamment toute demande d'urbanisme nécessaire à cette opération.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2021/127 : GRIGNY 2 - AMENAGEMENT ET DESENCLAVEMENT DU SQUARE SURCOUF - MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (1 Abstention : M. Kouider OUKBI),

APPROUVE les modifications du programme de travaux pour l'opération d'aménagement et de désenclavement du square Surcouf sur la commune de Grigny.

APPROUVE la réévaluation du montant de l'autorisation de programme n°15 041 concernant la création d'un espace public dans le Square Surcouf à Grigny à 12 910 219€ HT, soit 15 492 263€ TTC échelonnée de la manière suivante :

Année	CP en €
Avant 2021	14 228 634,82
2021	915 000,00
2022	348 628,18

AUTORISE le président ou le vice-Président ayant délégation dans le domaine concerné à signer tout document relatif à cette opération.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2021/128 : POLE D'ECHANGES DE SAVIGNY-LE-TEMPLE/NANDY - APPROBATION DU PROGRAMME ET DE L'ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE - AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,



Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le programme de travaux de l'opération de réaménagement de la gare routière et d'aménagement d'un dépose-minute, dans le pôle gare de Savigny-le-Temple/Nandy.

FIXE l'enveloppe financière prévisionnelle de cette opération à 2 030 000,00 € HT, soit 2 436 000,00 € TTC.

AUTORISE le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné, à solliciter toute autorisation administrative ou demande de subvention nécessaire à cette opération.

AUTORISE le Président, ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné, à signer tout document relatif à cette opération, notamment les autorisations d'urbanismes nécessaires (permis d'aménager, déclaration préalable...).

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2021/129 : REVISION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME " CIRQUE DE L'ESSONNE "

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la réévaluation de l'autorisation de programme « Cirque de l'Essonne », antérieurement fixée à 2 510 000 euros TTC, et portée à 3 933 008 euros TTC.

FIXE comme suit le nouvel échéancier des crédits de paiements :

Nom de l'opération	Crédits de paiements					Total période
	2019	2020	2021	2022	2023	
Cirque de l'Essonne	368 266,70	296 837,60	940 000,00	1 163 951,85	1 163 951,85	3 933 008,00

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2021/130 : REVISION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME "EXTENSION DES SURFACES FUNERAIRES - CIMETIERE INTERCOMMUNAL"

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (1 Abstention : M. Alexandre MARIN),

APPROUVE la réévaluation de l'autorisation de programme «Extension des surfaces funéraires – Cimetière intercommunal», antérieurement fixée à 2 800 000 euros TTC, et de porter son montant à 4 205 607,60 euros TTC.



FIXE comme suit le nouvel échéancier des crédits de paiements :

Nom de l'opération	Crédits de paiements				Total période
	2019	2020	2021	2022	
Extension surfaces funéraires	0 €	61 229,37 €	2 000 000 €	2 144 378,23 €	4 205 607,60 €

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2021/131 : AMENAGEMENT D'UNE MEDIATHEQUE ET D'UN CLUB SENIORS DANS LA ZAC DU GRAND PARC DE BONDOUFLE - REVALORISATION FINANCIERE - AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE A CONCLURE AVEC LA COMMUNE DE BONDOUFLE

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la nouvelle enveloppe financière prévisionnelle globale de l'opération d'aménagement d'une médiathèque et d'un club Séniors dans la ZAC du Grand Parc à Bondoufle, portée à 2 498 212,75 € HT, soit 2 997 855,30 € TTC (valeur novembre 2020).

APPROUVE la nouvelle enveloppe financière prévisionnelle concernant l'aménagement de la médiathèque d'un montant de 1 666 778,54 € HT, soit 2 000 134,25 € TTC (valeur novembre 2020, options comprises).

APPROUVE l'avenant n°1 à la convention de co-maitrise d'ouvrage à conclure avec la commune de Bondoufle.

AUTORISE le Président, ou le Vice-Président ayant délégation, à signer tous les documents u club à cette opération et notamment l'avenant n°1 à la convention de co-maitrise d'ouvrage.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2021/132 : CREATION D'UN RESEAU D'EAUX PLUVIALES ET DE DEUX BASSINS DE RETENTION SUR LA COMMUNE DE RIS-ORANGIS – MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME, AUGMENTATION DE LA DUREE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET NOUVEL ECHEANCIER DES CREDITS DE PAIEMENT

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les modifications du programme de travaux de création d'un réseau d'eaux pluviales et de deux bassins de rétention sur la commune de Ris-Orangis.

FIXE la réévaluation de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération à 28 000 000 € HT.



APPROUVE la modification de l'échéancier des crédits de paiement comme suit :

- Année 2017 : 573 277 € HT
- Année 2018 : 10 673 749 € HT
- Année 2019 : 8 015 828 € HT
- Année 2020 : 2 259 374 € HT
- Année 2021 : 2 577 772 € HT
- Année 2022 : 3 900 000 € HT

PRECISE que la modification de ces montants sera intégrée au budget 2021 et aux plans pluriannuels d'investissement de 2021 et de 2022.

AUTORISE le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer tous les documents afférents à ce dossier.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2021/133 : CREATION D'UN BASSIN DE RETENTION ET D'INFILTRATION POUR LE QUARTIER DU CLOS VERNEAU A CESSON - APPROBATION DU PROGRAMME DE L'OPERATION, DE L'ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE ET DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le programme de travaux de l'opération de création du bassin de rétention et d'infiltration des eaux pluviales pour le quartier du Clos-Verneau à Cesson.

PRECISE que le lancement des études de maîtrise d'œuvre est prévu au 3^{ème} trimestre 2021 pour un début des travaux, d'une durée estimée à 9 mois, au 4^{ème} trimestre 2022.

PRECISE que les travaux de création du bassin de rétention et d'infiltration des eaux pluviales pour le quartier du Clos-Verneau seront réalisés sous charte qualité réseau.

FIXE l'enveloppe financière prévisionnelle de cette opération à 159 000 € HT, soit 190 800 € TTC €, arrondie à 191 000 € TTC.

DIT que les crédits sont inscrits au budget principal 2021.

SOLLICITE auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, les subventions au taux maximum pouvant être alloué pour les études, la maîtrise d'œuvre et les travaux de création du bassin de rétention et d'infiltration du Clos Verneau à Cesson.

AUTORISE le Président, ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné, à signer tout document relatif à cette opération, notamment les dossiers de subvention et autorisations d'urbanisme.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.



DELIBERATION N°DEL-2021/134 : CREATION D'UN BASSIN DE RETENTION AU CENTRE-VILLE DE SAINTRY-SUR-SEINE - APPROBATION DU PROGRAMME DE L'OPERATION, DE L'ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE ET DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le programme des travaux de l'opération de création du bassin de rétention des eaux pluviales du centre-ville de Saintry-sur-Seine.

FIXE l'enveloppe financière prévisionnelle de cette opération à 320 000 € HT, soit 384 000 € TTC.

PRECISE que le lancement des études de maîtrise d'œuvre est prévu le 3^{ème} trimestre 2021 pour un début des travaux au 4^{ème} trimestre 2022, d'une durée estimée à 9 mois.

PRECISE que l'échéancier financier prévisionnel correspondant à cette opération est fixé comme suit :

En € TTC	2021	2022	2023
Coûts de la maîtrise d'œuvre	9 000	9 000	12 000
Coûts des travaux	-	49 500	280 500
Coûts divers	16 800	7 200	-
TOTAL	25 800	65 700	292 500

AUTORISE le Président ou un Vice-Président ayant délégation à solliciter auprès du Département de l'Essonne et de l'Agence de l'Eau Seine Normandie les subventions au taux maximum pouvant être allouées pour cette opération.

DIT que les crédits sont inscrits au budget de la communauté d'agglomération et au plan pluriannuel d'investissement.

AUTORISE le Président, ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné, à signer tout document relatif à cette opération, notamment les autorisations d'urbanismes nécessaires..

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2021/135 : TRAVAUX DE SECURISATION DU POSTE DE REFOULEMENT PR19 A CESSON - CONFIRMATION DE L'ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE - AUGMENTATION DE LA DUREE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET NOUVEL ECHEANCIER DES CREDITS DE PAIEMENT

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la modification du programme de l'opération de sécurisation du poste de refoulement PR19 et de sa canalisation de refoulement.



PRECISE que l'enveloppe financière prévisionnelle reste identique, soit 6 700 000 € HT

APPROUVE l'augmentation de la durée prévisionnelle d'exécution de l'autorisation de programme passant de 3 ans à 5 ans.

FIXE l'échéancier des crédits de paiements comme suit :

- Année 2019 : 710 821 € HT
- Année 2020 : 379 876 € HT
- Année 2021 : 1 000 000 € HT
- Année 2022 : 1 500 000 € HT
- Année 2023 : 3 109 303 € HT

PRECISE que les crédits de paiement sont inscrits au budget de la communauté d'agglomération.

PRECISE que des partenaires financiers pourraient subventionner les travaux définitifs et que seront sollicités :

- l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour un montant estimé à 400 000 € HT,
- le département à hauteur de 200 000 € HT
- et la région Ile-de-France (estimation inconnue à ce jour).

AUTORISE le Président, ou le Vice-Président ayant délégation dans le domaine concerné, à solliciter toute autorisation administrative ou demande de subvention nécessaire à cette opération.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2021/136 : PROTOCOLE D'ACCORD PORTANT SUR L'EXERCICE DE LA COMPETENCE GEMAPI SUR LE RU DES PRES HAUTS SITUE SUR LES COMMUNES DE SAINT-GERMAIN-LES-CORBEIL, SAINTRY-SUR-SEINE ET SAINT-PIERRE-DU-PERRAY ET LE RU DES FLAMOUCHEs SITUE SUR LES COMMUNES DE SAINTRY-SUR-SEINE ET SAINT-PIERRE-DU-PERRAY A CONCLURE AVEC LE SIARCE

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le protocole d'accord à conclure avec le SIARCE portant sur la compensation de la somme due par la communauté d'agglomération au titre des dépenses engagées par le SIARCE sur la période du 2 août 2019 au 31 décembre 2020 au titre de la compétence GEMAPI sur les rus des Prés hauts et des Flamouches, et de la somme due par le SIARCE au titre du remboursement d'une partie de la contribution annuelle 2019 (période du 2 août 2019 au 31 décembre 2019), indûment versée par la communauté d'agglomération, soit un solde à régler au SIARCE de 133,11 €.

DIT que les crédits sont inscrits au budget principal 2021.

AUTORISE le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer le protocole d'accord.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.



DELIBERATION N°DEL-2021/137 : ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS EN INVESTISSEMENT A LA COMMUNE DE REAU

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de procéder au versement d'une aide financière sous forme de fonds de concours en investissement à la commune de Réau, à hauteur de 375 000 € HT afin de compléter le financement de l'acquisition en VEFA d'un bâtiment destiné à l'extension de la mairie, selon le plan de financement ci-dessous :

libelle de l'opération	coût HT	FDC GPS	% GPS	Part communale	% REAU
Acquisition en VEFA d'un immeuble Mairie	750 000	375 000	50%	375 000	50%

RAPPELLE que le montant total du fonds de concours alloué ne peut excéder, pour chaque opération, la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

RAPPELLE que le fonds de concours alloué à chaque commune peut être utilisé sur une ou plusieurs demandes.

PRECISE que le montant sollicité de 375 000 € HT correspond à une partie du montant des fonds de concours en investissement 2016/2020, dont le montant total disponible s'élève à 463 384 € HT.

PRECISE que la communauté d'agglomération peut verser 50 % du montant du fonds de concours au démarrage effectif des opérations.

PRECISE que le versement des fonds sera effectué sur la base des pièces justificatives attestées par le comptable public.

AUTORISE le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2021/138 : ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS ADDITIONNEL EN INVESTISSEMENT A LA COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-LES-CORBEIL

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de procéder au versement d'une aide financière sous forme de fonds de concours additionnel en investissement à la commune de Saint-Germain-lès-Corbeil, à hauteur de 75 317 € HT afin de compléter le financement des travaux d'isolation thermique par l'extérieur des groupes scolaires Croix-Verte et Prés-Hauts, selon le plan de financement ci-dessous :

libelle de l'opération	cout HT	FDC GPS	% GPS	Part communale	% communal
Isolation thermique de groupes scolaires (2)	502 000,00	75 317,00	15,00	426 683,00	85,00



RAPPELLE que le montant total du fonds de concours alloué ne peut excéder, pour chaque opération, la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

RAPPELLE que le fonds de concours alloué à chaque commune peut être utilisé sur une ou plusieurs demandes.

PRECISE que le montant sollicité de 75 317 € HT correspond à la totalité du montant de son fonds de concours additionnel 2020 en investissement.

PRECISE que la communauté d'agglomération peut verser 50 % du montant du fonds de concours au démarrage effectif des opérations.

PRECISE que le versement des fonds sera effectué sur la base des pièces justificatives attestées par le comptable public.

AUTORISE le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2021/139 : ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS ADDITIONNEL EN INVESTISSEMENT A LA COMMUNE DE SOISY-SUR-SEINE

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de procéder au versement d'une aide financière sous forme de fonds de concours additionnel en investissement à la commune de Soisy-sur-Seine, à hauteur de 145 376 € HT afin de compléter le financement de diverses acquisitions et travaux, selon le plan de financement ci-dessous :

Soisy sur Seine

Libellé de l'opération	Coût ht	FDC GPS	% GPS	Part communale	% Part com.
Rénovation chauffage GS Meillottes	174 500,00	85 000,00	48,71%	89 500,00	51,29%
Mise en place éclairage led et modification du chauffage au COSEC	40 251,90	20 000,00	49,69%	20 251,90	50,31%
Mobilier de la nouvelle mairie	41 263,64	20 000,00	48,47%	21 263,64	51,53%
Plantation d'arbres et arbustes	43 188,17	20 376,00	47,18%	22 812,17	52,82%
Total	299 203,71	145 376,00	48,59%	153 827,71	51,41%

RAPPELLE que le montant total du fonds de concours alloué ne peut excéder, pour chaque opération, la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

RAPPELLE que le fonds de concours alloué à chaque commune peut être utilisé sur une ou plusieurs demandes.

PRECISE que le montant sollicité de 145 376 € HT correspond à la totalité du montant des fonds de concours additionnels 2019 et 2020 en investissement.

Grand Paris Sud

500 place des Champs-Élysées - BP 62

91054 Évry-Courcouronnes Cedex - Tél : 01 69 91 58 58

www.grandparissud.fr



PRECISE que la communauté d'agglomération peut verser 50 % du montant du fonds de concours au démarrage effectif des opérations.

PRECISE que le versement des fonds sera effectué sur la base des pièces justificatives attestées par le comptable public.

AUTORISE le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2021/140 : ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS ADDITIONNEL EN INVESTISSEMENT A LA COMMUNE DE BONDOUFLE

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de procéder au versement d'une aide financière sous forme de fonds de concours additionnel en investissement à la commune de Bondoufle, à hauteur de 84 464 € HT afin de compléter le financement des travaux d'aménagement du parking de 23 places et du parking visiteurs au Centre Technique Municipal, selon le plan de financement ci-dessous :

Bondoufle FDC 2020

Libellé de l'opération	Coût ht	FDC GPS	% GPS	Part communale	% Part com.
Aménagement du Parking de 23 places	141 052,48	70 526,24	50,00%	70 526,24	50,00%
Aménagement du Parking visiteurs CTM	33 645,65	13 937,76	41,43%	19 707,89	58,57%
Total	174 698,13	84 464,00	48,35%	90 234,13	51,65%

RAPPELLE que le montant total du fonds de concours alloué ne peut excéder, pour chaque opération, la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

RAPPELLE que le fonds de concours alloué à chaque commune peut être utilisé sur une ou plusieurs demandes.

PRECISE que le montant sollicité de 84 464 € HT correspond à la totalité du montant du fonds de concours additionnel 2020 en investissement.

PRECISE que la communauté d'agglomération peut verser 50 % du montant du fonds de concours au démarrage effectif des opérations.

PRECISE que le versement des fonds sera effectué sur la base des pièces justificatives attestées par le comptable public.

AUTORISE le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.



DELIBERATION N°DEL-2021/141 : ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS ADDITIONNEL EN INVESTISSEMENT A LA COMMUNE DE TIGERY

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de procéder au versement d'une aide financière sous forme de fonds de concours additionnel en investissement à la commune de Tigery, à hauteur de 52 261 € HT, afin de compléter le financement des travaux divers d'aménagement et d'acquisition d'un véhicule, selon le plan de financement ci-dessous :

Libellé de l'opération	MONTANT HT	FINANCEMENT			
		FONDS DE CONCOURS GPS	%	COMMUNE	%
Acquisition véhicule Kangoo express	16 043,56	52 261,00	49%	53 884,25	51%
Fourniture et pose d'un Skatepark	38 352,50				
Réalisation d'une dalle en béton pour le Skatepark	21 000,00				
Fournitures et pose d'agrès fitness	23 371,68				
Sol amortissant pour les agrès fitness	7 377,51				
Montant total	106 145,25	52 261,00	49%	53 884,25	51%

RAPPELLE que le montant total du fonds de concours alloué ne peut excéder, pour chaque opération, la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

RAPPELLE que le fonds de concours alloué à chaque commune peut être utilisé sur une ou plusieurs demandes.

PRECISE que le montant sollicité de 52 261 € HT correspond à la totalité du montant du fonds de concours additionnel 2020 en investissement.

PRECISE que la communauté d'agglomération peut verser 50 % du montant du fonds de concours au démarrage effectif des opérations.

PRECISE que le versement des fonds sera effectué sur la base des pièces justificatives attestées par le comptable public.

AUTORISE le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.



DELIBERATION N°DEL-2021/142 : ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS ADDITIONNEL EN INVESTISSEMENT A LA COMMUNE DE LISSES

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de procéder au versement d'une aide financière sous forme de fonds de concours additionnel en investissement à la commune de Lisses, à hauteur de 76 331 HT afin de compléter le financement d'acquisition d'une balayeuse, selon le plan de financement ci-dessous :

libelle de l'opération	cout HT	FDC GPS	% GPS	Part communale	% communal
Acquisition d'une balayeuse	155 295,64	76 331,00	49,15	78 964,64	50,85

RAPPELLE que le montant total du fonds de concours alloué ne peut excéder, pour chaque opération, la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

RAPPELLE que le fonds de concours alloué à chaque commune peut être utilisé sur une ou plusieurs demandes.

PRECISE que le montant sollicité de 76 331 € HT correspond à la totalité du montant du fonds de concours additionnel 2020 en investissement.

PRECISE que la communauté d'agglomération peut verser 50 % du montant du fonds de concours au démarrage effectif des opérations.

PRECISE que le versement des fonds sera effectué sur la base des pièces justificatives attestées par le comptable public.

AUTORISE le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2021/143 : REGIE DE RECETTES DU CENTRE CULTUREL ROBERT DESNOS / LES CINOCHES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION EVRY CENTRE ESSONNE ET REGIE D'AVANCES ACTIONS POLITIQUES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SEINE ESSONNE - DEMANDE DE PRISE EN CHARGE EXCEPTIONNELLE

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,



EMET un avis favorable à l'émission, en gestion 2021, d'une prise en charge budgétaire exceptionnelle d'un montant de :

- 100 € pour la disparition du fonds de caisse de la régie de recettes - RR 023 07 Centre culturel Robert Desnos/les cinoches de la communauté d'agglomération Evry Centre Essonne.
- 519 € pour le déficit de la régie d'avances Actions Politiques de la communauté d'agglomération Seine Essonne.

AUTORISE le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer tout document relatif à cette délibération.

PRECISE que les crédits sont prévus au chapitre 67 – Dépenses exceptionnelles du budget principal de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 35.

Fait à Evry-Courcouronnes, le 06 AVR. 2021

Michel BISSON
Président

